

# Charte- Saison 2021-2022



Cette charte s'adresse à tous les adhérents de l'association ainsi qu'à toutes les personnes concernées directement et indirectement par les activités du club.

## L'adhérent s'engage à :

**Respecter** les règles du jeu et refuser toute forme de tricherie

**Respecter** les décisions des entraîneurs et des dirigeants

**Respecter** les autres joueurs, aussi bien ceux du club que ceux des équipes adverses

**Respecter** les arbitres ainsi que leurs décisions

**Respecter** les locaux, le matériel et les équipements à domicile ou à l'extérieur

**Respecter** les horaires et les lieux de convocation aux matchs et aux entraînements

**Participer** aux entraînements de façon régulière

**Prévenir** les entraîneurs ou le club en cas de retard ou absence (aux matchs ou aux entraînements)

**Participer** à la vie de l'équipe (lavage de maillots, déplacements, goûters de fin de matchs,...)

**Participer** à la vie du club (arbitrage, table de marque, manifestations organisées par le club,...)

**Assumer toute pénalité disciplinaire en cas d'attitude non sportive ou de manquement à cette charte ou au règlement sportif de la fédération française de handball.!**

## Le représentant légal s'engage à :

**Prévenir** le club ou l'entraîneur en cas d'absence

**Respecter** tous les acteurs des rencontres auxquelles participe(nt) son (ou ses) enfant(s)

**Respecter** les décisions des entraîneurs et des dirigeants

**Assumer** toute pénalité financière en cas d'attitude non sportive de son fait ou de celui de son (ses) enfant(s)

**Assumer** financièrement toutes dégradations occasionnées par lui-même ou le licencié

**Reconnaître** que le club n'est pas une garderie, vérifie la présence de l'entraîneur et ne laisse pas seul son (ses) enfant(s) sans surveillance

**Participer** à la vie de l'équipe dans laquelle évolue son (ses) enfant(s) (laver les maillots, participer aux déplacements, participer aux goûters de fin de matchs)

**Fournir** au licencié le matériel nécessaire à la pratique du handball (chaussures adaptées, bouteille d'eau, ballon,...)



## Le club s'engage à :

**Enseigner** les valeurs de sportivité et de vie en collectivité au licencié

**Harmoniser** les contenus d'entraînement afin d'apporter au licencié un enseignement optimum de notre sport

**Ne pas laisser** le licencié sans surveillance lors des entraînements et compétitions

**Communiquer** les dates et les modalités d'organisation des compétitions via l'entraîneur.

**Assurer** les entraînements par des entraîneurs diplômés ou en cours de formation

**En cas de manquement grave à cette charte, une commission interne au club pourra adopter des sanctions adaptées allant de la réparation de la faute jusqu'à la radiation du club, en passant par l'avertissement ou la suspension.**

**Chaque sanction sera notifiée par écrit à l'adhérent concerné ou à son responsable légal pour les mineurs.**